

# DU CONSEIL

# Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1622

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de

la Ville de Lyon - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la

performance

Rapporteur: Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés: MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

#### Conseil du 12 décembre 2016

# Délibération n° 2016-1622

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et précise qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié à Gaz réseau distribution de France (GRDF) a pour objet la concession du réseau de distribution de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon. Ce contrat a été conclu pour une durée de 25 ans le 29 mars 1994 et se terminera le 30 mars 2019.

Plus précisément, l'activité de distribution a pour objet l'investissement, l'entretien, le renouvellement du réseau de gaz comprenant les postes de détente, les canalisations basses pressions (BP) et moyennes pressions (MPB), les branchements ainsi que les compteurs. Sa mission est d'acheminer le gaz, exploiter et entretenir le réseau ainsi qu'assurer le raccordement et la mise en service chez le particulier.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de Métropole au titre de l'exercice 2015, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activité et de qualité de service.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur un exercice, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2015.

# I - Données financières des exercices 2014-2015 (en k€) pour GRDF

	2014	2015	Évolution 2014/2015	
	2014		En %	Tendance
charges	31 164	31 027	- 0,4	R
produits	31 533	33 309	+ 5,6	71

Avec un total de 31 027 k€, les charges sur l'exercice 2015 sont plutôt stables par rapport à 2014.

En parallèle, il faut constater une augmentation des produits par rapport à 2014 de l'ordre de + 5,6 %. Cette augmentation est due à un impact climatique positif sur le résultat de la concession (hiver plus froid qu'en 2014).

Les redevances annuelles versées à la Métropole de Lyon par le délégataire en 2015 s'élèvent à 188 422 €.

# II - Données d'activité sur les 2 derniers exercices (évolution du nombre d'abonnés)

	2014	2015	Évolution 2014/2015	
			En %	Tendance
nombre d'abonnés	143 940	142 433	+ 1,04 %	71

Le nombre d'abonnés diminue légèrement entre 2014 et 2015 pour la concession.

En conclusion, les points notables du rapport du délégataire GRDF sur l'exercice 2015 sont :

- la baisse du niveau de charges et la hausse des produits,
- l'augmentation des bénéfices passant de 369 K€ à 2 282 K€.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 25 octobre 2016. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 25 octobre 2016, comme ciaprès annexé ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Dans le tableau de l'exposé des motifs qui suit la section "II - Données d'activité sur les 2 derniers exercices (évolution du nombre d'abonnés)", il convient de lire :

"- 1,04 %" et "\u00e4"

au lieu de :

"+ 1,04 %" et "7"."

# **DELIBERE**

- 1° Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.
- 2° Prend acte du rapport 2015 produit par la société Gaz réseau distribution de France (GRDF) au titre de la délégation de service public pour la distribution de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.